



Février 206



Règlement Jeu Concours

mello

Règlement du Jeu Concours

"HELLOARTISAN X MATELAS "

Article 1

La société helloArtisan, dont le siège social est situé au 41-43, avenue du Centre 78180 Montigny le Bretonneux, représentée par Monsieur Nicolas Ricart, en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes (ci-après désigné « la Société Organisatrice ») organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « helloArtisan x Matelas» (ci-après désigné « le Jeu ») du 12 février 2026 au 26 février 2026 à 23h59.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), disposant d'un accès à Internet et d'un compte Instagram public valide. Ne peuvent participer : les employés de la société organisatrice et leur famille proche. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.



Règlement du Jeu Concours

"HELLOARTISAN X MATELAS "

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de : 1. Liker la publication du jeu concours sur Instagram 2. Être abonné(e) au compte Instagram @helloArtisan et @mellomatelas 3. Mentionner en commentaire au moins deux amis 4. Remplir le formulaire de participation disponible via le lien dans la bio (nom, prénom, email, code postal, téléphone, type de projet travaux)

Une seule participation par personne est autorisée (même nom, même adresse e-mail, même compte Instagram). Toute participation incomplète ou frauduleuse sera annulée.

Article 4 – Désignation des gagnants

Il y aura un seul gagnant par lot. Les gagnants seront tirés au sort parmi toutes les participations conformes aux conditions ci-dessus. Le tirage au sort sera effectué par la société organisatrice via un outil numérique certifié. Les gagnants seront contactés par message privé Instagram et/ou par e-mail dans un délai de 7 jours après le tirage.



Règlement du Jeu Concours

"HELLOARTISAN X MATELAS "

Article 5 – Lot

Il y a deux lots distincts à remporter :

- un matelas Relax (Valeur indicative : 419€) ou un matelas Hybride (Valeur indicative : 524€) de chez Mello Matelas

-un surmatelas

Ces lots ne pourront faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contre-valeur en numéraire. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un produit équivalent en cas d'indisponibilité.

Article 6 – Livraison du lot

Le lot sera expédié gratuitement à l'adresse postale communiquée par le gagnant, uniquement en France métropolitaine. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des retards, pertes ou détériorations du lot lors de son acheminement.



Règlement du Jeu Concours

"HELLOARTISAN X MATELAS "

Article 7 – Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, reporter, proroger ou écourter le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Elle ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnements techniques, erreurs ou cas de force majeure empêchant le bon déroulement du jeu

Article 8 – Données personnelles

Les informations collectées sont destinées à helloArtisan, responsable du traitement, dans le cadre de la participation au jeu concours et, le cas échéant, pour proposer des services liés aux travaux. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition en écrivant à contact@helloartisan.com

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement

